

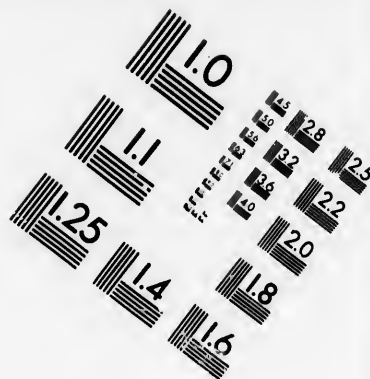
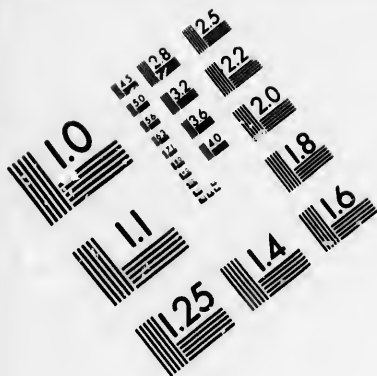
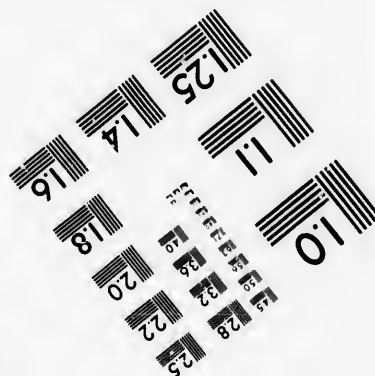
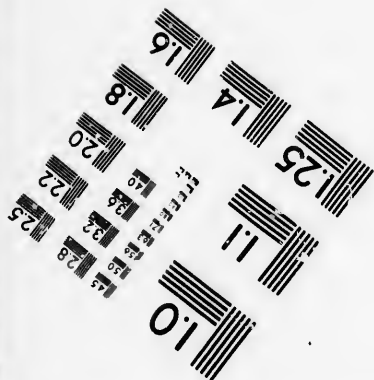
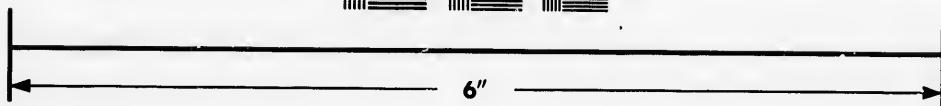
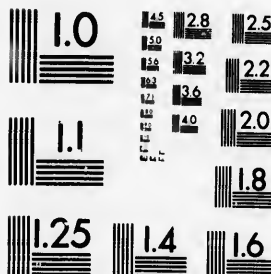


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques at bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
La titre de la couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☒ Additional comments: [Printed ephemera] 1 sheet (verso blank)
Commentaires supplémentaires:

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								☒			

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

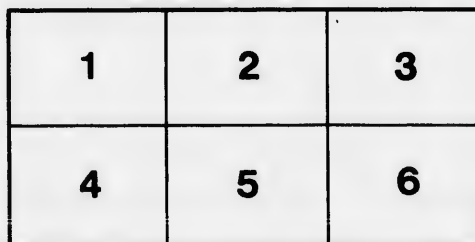
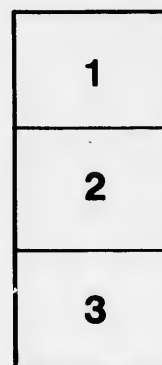
Douglas Library
Queen's University

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Douglas Library
Queen's University

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

CORPORATION DE QUÉBEC.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 13 Avril 1883.

AUX ENTREPRENEURS D'AQUEDUCS.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné que des soumissions cachetées portant à l'endos les mots "soumission pour l'aqueduc de Québec" et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à Mardi le 15ième jour de mai prochain à 4 heures de l'après-midi, pour un approvisionnement d'eau additionnel et amélioré pour la cité de Québec, du château d'eau à Lorette distance d'à peu près 9 milles.

CONDITIONS:

1. La soumission comprendra un prix en bloc pour fournir à la ville un total de huit millions de gallons par jour, y compris les 2½ millions de gallons du tuyau actuel.

2. La soumission comprendra un prix en bloc pour fournir à la ville un total de dix millions de gallons par jour, y compris les 2½ millions de gallons du tuyau actuel.

3. Le gallon dont il s'agit dans les clauses ci-dessus est le gallon impérial de 277.274 pouces cubes au gallon on de 6.25 gallons au pied cube anglais.

4. Le soumissionnaire accompagnera sa soumission d'un état détaillé de ce qu'il se propose de faire dans chacun des cas ci-dessus No 1 & 2, c. a. d. d'un état descriptif de la nature et des dimensions des travaux proposés; mentionnant le diamètre du conduit, soit plus ou moins que les trente pouces que donne l'ingénieur de la Cité en son rapport de juin 1881 pour l'approvisionnement No 2 de dix millions de gallons d'eau par jour; les dimensions du conduit aux divers endroits de son parcours où l'on se proposerait de lui donner un diamètre augmenté et les longueurs respectives de ces sections, si on ne le fait pas uniforme comme l'est le tuyau actuel dont le diamètre est de dix-huit pouces; les matériaux, la substance dont sera fait le tuyau, soit en fonte de fer comme l'est le tuyau actuel, soit en fer forgé, battu ou roulé, en acier, avec certaines parties sur les niveaux supérieurs où la pression est moindre, en maçonnerie hydraulique ou en tuyaux faits en ciment, béton ou autre matériaux ou en tuyau d'une nature composite; l'épaisseur de la substance composant le conduit, celle du tuyau actuel étant de 1½ aux niveaux inférieurs et variant de 1½ à 1 pouce aux niveaux supérieurs, la différence de niveau étant de 486 pieds du réservoir à Lorette, chaque longueur de tuyau devant être soumise à une pression d'épreuve égale à une colonne d'eau de 1000 pieds de hauteur, comme pour le tuyau actuel; en un mot tous les traits saillants du projet à être soumis avec la soumission.

5. Le prix en bloc pour lequel on se proposera de faire l'ouvrage devra couvrir la fourniture de tous les matériaux, de toute main d'œuvre, de tout transport, de tout grément, (plant) et de tout autre item de dépense quelconque, à l'exception seulement du droit de voie qui sera fourni par la ville.

6. Le droit de voie n'étant que de 30 pieds, le contracteur aura à se restreindre à cette largeur de parcours et sera tenu responsable de tout dommage par empiètement sur les terrains avoisinants, ainsi que de tout dommage aux récoltes, bâtisses etc, et de tous accidents quelconques.

7. Le contrat comprend toute excavation dans la terre, le tuf, le roc, etc, tout remplissage et refoulement au bélier en matières propices, toutes chaussées, le tout à une profondeur de 7 pieds de terre au-dessus du tuyau ou conduit sur tout son parcours, avec talus des chaussées de un et demi dans un; tous es robinets voulus; toute maçonnerie quelconque; un pont

tubulaire ou non, en fer, ou en arche, de construction indestructible, dont les culées soient en pierre à face brute posée de rang, des plus fortes dimensions; ou le projet pourra comprendre un tunnel sous la rivière soit en fer, en fonte ou en maçonnerie, à travers lequel passera le tuyau ou conduit.

8. L'approvisionnement sera continu c. a. d. que les tuyaux dans toute la ville et même sur le sommet à 330 pieds au-dessus du fleuve seront constamment pleins d'eau sous une pression minimum de soixante et quinze livres au pouce carré, sauf là où comme au sommet susdit le surcroît de hauteur de ce point au réservoir ne s'aurait donner la pression voulue laquelle y sera aussi diminuée par le frottement des dits 9 milles de parcours. La pression maximum sera en même temps de 90 lbs.

9. L'ouvrage sera commencé sur la ligne de l'aqueduc sous un mois après la signature du contrat et à être complété le ou avant le premier jour de Septembre 1884, et l'ouvrage sera ainsi fait et poursuivi qu'en aucun temps la ville ne sera sans avoir au moins son approvisionnement d'eau actuel; c'est-à-dire qu'il y aura à opérer l'une des jonctions, avant l'autre comme par exemple par le pied de la côte à Sauvageau à travers la rue Arago jusqu'à la rue de la Couronne avant la jonction au Mont-Plaisant, ou celle au Mont Plaisant avant celle de la rue de la Couronne.

10. Chaque soumission renfermera un chèque accepté à l'ordre du Trésorier de la ville pour un montant de cinq par cent du prix total de la soumission.

11. Les travaux seront payés sur des estimés mensuels à être préparés par l'ingénieur de la Cité, les dits estimés basés sur un estimé général à être aussi préparé par le dit ingénieur ce dernier estimé, et par conséquent les autres étant au pro rata du chiffre total du contrat.

12. Sur chacun des estimés ainsi préparés par l'ingénieur de la Cité, comme susdit, et signés par lui, et après que tel estimé aura été soumis et approuvé par le comité de l'aqueduc et en second lieu le Comité des Finances, et approuvé par le Conseil le contracteur aura droit à cinquante pour cent seulement des dits estimés.

13. Sur terminaison du contrat et après l'eau introduite dans la ville, les contracteurs auront droit à vingt-cinq par cent sur les cinquante ainsi retenus c. a. d. à la moitié de la somme retenue, pendant que l'autre moitié c. a. d. les derniers vingt-cinq par cent du prix total du contrat ne sera payée aux contracteurs qu'après l'expiration d'une année à dater de la terminaison des travaux et de l'introduction de l'eau dans la ville comme susdit, et après que tout l'ouvrage aura été jugé satisfaisant sous tous les rapports; mais sur le montant de cinquante par cent ainsi retenu il sera payé six par cent d'intérêt pour tout le temps que la dite somme ou aucune partie d'icelle sera retenue entre les mains de la Corporation.

RÉSOLU QUE

14. Les soumissionnaires sont priés de donner une soumission séparée pour l'exécution du projet de l'ingénieur de la Cité pour un nouveau maître-conduit en fonte de trente pouces de diamètre, tel que détaillé en son rapport du 10 Juin 1881

CHAS. BAULLAIRGÉ,

Ingénieur de la Cité.

